
SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Procès-verbal de la réunion du Sénat du jeudi 21 novembre 2024 tenue à 11 h 30 au Salon Sportex.

Présences : David Alper, Hélène Archambault, Youssef Bezzahou, Nicolas Bouffard, Sophie Bouffard, Alexandre Brassard, Lise Brin, Antoine Cantin-Brault, Mélanie Cwikla, Peter Dorrington, Richard Fréchette, Shannon Jackson, Frédéric Jubinville, Thierry Lapointe, Jeff Leclerc, Claudine Lupien, Christine Mahé-Napastiuk, Anne-Marie Maupertuis, Jonathan Tshingani Mboma, Paul Morris, Patrick Noël, Katelyn North, Moses Nyongwa, Christian Perron, Janelle Ritchot, Étienne Rivard, Carmen Roberge, Jules Rocque, Anne Séchin, Beydi Traoré, Jean Valenti, Darcelle Vigier, Faïçal Zellama

Absences motivées : Aileen Clark, Marie-Élaine Desmarais, Daniel Gagné, Ariane Harvey, Latifa Koussih, Jouwairia Lahboub-Daayf, Karim Mzabi, Cassandra Ruest

Absences : Saïd Bouthaim, Paul Brochu

Observatrice : Marie-Michèle Vienneau

Secrétaire d'assemblée : Brigitte Kemp-Chaput

La rectrice, Sophie Bouffard, souhaite la bienvenue aux membres du Sénat en cette deuxième réunion de l'année académique 2024-2025.

La rectrice indique avoir été contactée par des membres du Sénat à propos de chuchotements pendant les réunions. Elle invoque un point d'ordre demandant aux membres d'observer le décorum afin que tous les membres puissent bien entendre les points discutés lors de la séance et assurer ainsi un climat propice à la collégialité.

Section A : OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

A1. Adoption de l'ordre du jour

SÉNAT-211124-1 PROPOSITION : Carmen Roberge / Faïçal Zellama

Que l'ordre du jour de la réunion régulière du Sénat en date du 21 novembre 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

Section B : PROCÈS-VERBAL

B1. Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024

SÉNAT-211124-2 PROPOSITION : Hélène Archambault / Jules Rocque

Que le procès-verbal de la réunion du Sénat du 26 septembre 2024 soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE

B2. Suivis au procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024

Un dernier poste de sénateur ou de sénatrice, membre de la Faculté des arts et Faculté des sciences (FAFS), reste à combler. Cette nomination se fera par le Conseil pédagogique de la FAFS lors d'une réunion ultérieure.

Section C :

CABINET DE LA RECTRICE

C1.

Rapport de la rectrice

Le rapport de la rectrice est déposé à titre d'information. Elle offre quelques précisions additionnelles concernant les nouvelles mesures imposées par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) notamment en ce qui a trait au Programme de permis de travail postdiplôme pour les diplômés de programmes collégiaux, et l'impact de celles-ci sur notre établissement, sa population étudiante et la francophonie manitobaine.

Elle adresse également ses félicitations à Danielle de Moissac suite à sa nomination au Groupe consultatif externe sur la création et la diffusion d'information scientifique en français mis en place par le gouvernement fédéral, ainsi qu'à Christian Perron qui entrera en fonction à titre de secrétaire général de l'USB dès le 6 janvier 2025.

La rectrice rappelle que conformément à la politique *Embauche des cadres*, l'Université a lancé le concours afin de procéder à l'embauche d'une personne au vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche.

Une discussion s'ensuit, notamment sur les démarches entreprises par l'USB pour contrer les nouvelles mesures imposées par la IRCC.

C2.

Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington, commente brièvement son rapport écrit qui est déposé à titre d'information.

Une brève discussion s'ensuit.

Section D :

ADMINISTRATION / GOUVERNANCE

Aucun.

Section E :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au cours de chaque assemblée au Sénat, il y a une période de question de dix (10) minutes, au maximum. Les questions doivent être présentées au rectorat (rectorat@ustboniface.ca) au moins vingt-quatre (24) heures avant l'assemblée.

Le sénateur Patrick Noël lit la question qu'il a soumise :

On apprenait récemment par le biais des médias que le gouvernement manitobain diminue les standards pour obtenir le brevet d'enseignant au Manitoba. De manière plus spécifique, ce sont les standards liés aux matières enseignables qui sont en cause, notamment, mais pas exclusivement les mathématiques, le français, l'ensemble des sciences humaines.

- 1) Est-ce que l'administration de l'USB a été consultée dans ce dossier? Fut-elle une partie prenante consultée par le ministère de l'Éducation?
- 2) Quelle est la position de l'administration sur la décision du gouvernement de diminuer les standards disciplinaires pour obtenir le brevet d'enseignant?
- 3) Est-ce que cette diminution des standards choisie par le gouvernement aura un impact sur les programmes offerts à l'USB,

notamment les programmes des matières enseignables et sur les critères d'admission à la Faculté d'éducation?

- 4) Êtes-vous d'accord que l'Université bénéficie d'une autonomie notamment par rapport au gouvernement en ce qui concerne ses programmes et qu'il revient au à son Sénat de se prononcer sur eux et leurs modifications? En d'autres termes, sommes-nous d'accord qu'en raison précisément de cette autonomie, que ce n'est pas parce qu'un gouvernement revoit à la baisse les critères d'une certification professionnelle qu'une université doit revoir à la baisse les exigences de ses programmes?

Réponse du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche :

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Peter Dorrington remercie le sénateur Noël pour sa question.

Il indique que l'USB savait que le ministère de l'Éducation cherchait à réviser certains critères pour l'obtention du brevet d'enseignement. Le Conseil des décanats en éducation avait été consulté sur une première ronde de modifications plutôt mineures qui sont entrées en vigueur en 2023. L'USB savait également que le ministère prévoyait une deuxième ronde de modifications où il serait question de l'exigence en ce qui a trait aux matières enseignables. D'après les consultations que le ministère a menées au cours de l'année 2023-24, l'USB s'attendait à des changements en 2025, mais le ministère semble avoir accéléré le processus pour que les modifications en ce qui concerne les matières enseignables entrent en vigueur cet automne.

Le vice-recteur explique que les différentes facultés d'éducation auront à réfléchir à ce que l'élimination des matières enseignables pourrait vouloir dire pour les critères d'admission au baccalauréat en éducation. Il est d'avis que les différents établissements auraient intérêt à adopter une approche commune. Il indique que le doyen de la FEPP a proposé une rencontre du Conseil des décanats en éducation pour discuter justement de la nécessité d'une telle approche. Le Conseil se rencontre plus tard dans la journée.

Le vice-recteur confirme que si la Faculté d'éducation décide de proposer d'apporter des modifications aux critères d'admission au *Baccalauréat en éducation*, à la lumière de la décision du ministère d'éliminer les matières enseignables comme exigence pour l'obtention du brevet d'enseignement, les changements proposés passeront par les processus normaux d'approbation académique. Les critères d'admission restent donc inchangés pour le moment.

Le vice-recteur propose d'organiser un forum qui sera ouvert à l'ensemble du corps professoral afin de permettre une discussion libre sur la décision d'éliminer les matières enseignables comme exigence pour l'obtention du brevet d'enseignement.

Section F :
F1.

RAPPORTS DES UNITÉS ACADÉMIQUES

Faculté des arts et Faculté des sciences

Le doyen, Alexandre Brassard, commente son rapport qui est reçu à titre d'information.

Un sénateur pose une question au sujet du poste d'études autochtones menant à la permanence, en cas de doute quant à la possibilité de pourvoir ce poste par une personne titulaire d'un doctorat. Le doyen répond que la discussion se poursuivra au niveau départemental lors de la rencontre du conseil pédagogique du 6 décembre.

F2. Faculté d'éducation et des études professionnelles
Le doyen intérimaire, Jules Rocque, commente son rapport qui est reçu à titre d'information. Il réitère ses remerciements pour le soutien dont il a bénéficié depuis son entrée en fonction à titre de doyen intérimaire.

F3. École technique et professionnelle
La directrice, Mélanie Cwikla, commente son rapport qui est reçu à titre d'information.

Une discussion s'ensuit notamment sur la création des cours pour le post-diplôme en gestion dans le domaine de l'éducation de la jeune enfance et l'impact que les nouveaux règlements d'IRCC auront sur la population étudiante de l'ETP.

F4. École des sciences infirmières et des études de la santé
Aucun rapport. La rectrice indique que la semaine prochaine sera une période intense pour l'ESIES qui recevra la visite des évaluateurs dans le cadre du processus de renouvellement de l'agrément national pour le programme de Baccalauréat en sciences infirmières.

F5. Division de l'éducation permanente
Le rapport est reçu à titre d'information.

Section G : **RAPPORTS DES COMITÉS PERMANENTS**
Aucun.

Section H : **RAPPORT DU BUREAU DES GOUVERNEURS**
Aucun.

Section I : **HUIS CLOS**
Aucun.

Section J : **RAPPORT DU SÉNAT DE L'UNIVERSITÉ DU MANITOBA**
J1. Rapport de la réunion du 2 octobre 2024
Aucun item qui aura une incidence sur l'USB.

J2. Rapport de la réunion du 6 novembre 2024
Aucun.

Section K : **AFFAIRES NOUVELLES**
Aucune.

Section L : **DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION**
L1. La prochaine réunion régulière du Sénat aura lieu le jeudi 23 janvier 2025 à 11 h 30 au Salon Sportex.

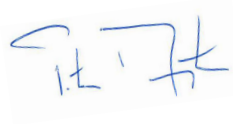
Section M :

LEVÉE DE LA SÉANCE

Étienne Rivard propose la levée de la séance à 12 h 37.

La présidente,

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche,



Sophie Bouffard

Peter Dorrington